



Projet Neomat (Orano & XTC New Energy) : fabrication de matériaux et recyclage de batteries électriques dans le Dunkerquois

Compte-rendu de l'atelier Environnement de la concertation continue

Date et lieu : mercredi 21 mai 2025 à 18h00, salle Demagny à Loon-Plage

Nombre de participants : 10

Intervenants des maîtres d'ouvrage :

- Orano : Thomas BRION, Céline BOTINEAU, Valentine LE GRAND DE MERCEY, Nathalie BONNEFOY, Cécile CRAMPON
- XTC New Energy : David Kunpeng HUANG
- RTE : Anaïs THEVENET

Modérateur :

- Léo NORMAND, PARIMAGE

Le garant de la Commission nationale du débat public (CNDP) désigné pour la concertation continue, M. Christophe BACHOLLE, est excusé.

INTRODUCTION

Léo NORMAND, animateur, présente le déroulé de l'atelier portant sur les enjeux environnementaux du projet. Il précise que l'atelier est une modalité de la concertation continue en cours, et présente les intervenants de la maîtrise d'ouvrage. Il précise enfin que l'atelier se déroulera en deux temps : une présentation en plénière du projet et de ses actualités, suivie d'un temps de présentation et d'échanges autour de 3 tables thématiques.

S'en suit la diffusion d'un [film](#) explicatif du projet.

Thomas BRION, directeur de projet pour Orano, rappelle les principales caractéristiques du projet avec des capacités légèrement modifiées depuis la concertation préalable en s'adaptant aux besoins du marché. Il précise également l'investissement global prévisionnel ainsi que le nombre d'emplois attendus à l'horizon 2030 pour le site.

LA CONCERTATION CONTINUE

Léo NORMAND indique que le projet est entré en phase de concertation continue, dispositif visant à poursuivre le dialogue jusqu'à l'enquête publique. Cette concertation est placée sous l'égide de M. Christophe Bacholle, garant de la CNDP, qui suit les débats et les échanges. Il présente également les engagements des maîtres d'ouvrage pour la concertation continue à l'issue de la concertation préalable, et rappelle que l'atelier environnement se tient dans le cadre de ces engagements pour compléter et préciser les éléments présentés en concertation préalable, en s'appuyant sur des études plus approfondies. Il présente ensuite les modalités de la concertation continue, en cours et à venir. Il conclut en indiquant qu'une visite de site est programmée le mercredi 11 juin 2025, sur inscription préalable : il sera possible de s'inscrire en fin d'atelier.

Thomas BRION et **David Kunpeng HUANG** présentent les différents événements liés à l'industrie ou à l'emploi auxquels Orano et XTC New Energy ont participé, ces derniers mois, sur le territoire dunkerquois et au-delà : La Fabuleuse Factory, à Dunkerque et à Gravelines, le DK Job, le Battery Event à Stuttgart, etc.

La liste complète des événements est disponible sur le site internet du projet.

POINT D'ACTUALITE ET CALENDRIER

Thomas BRION présente l'évolution du calendrier du projet et de ses composantes par rapport à la concertation préalable. La brique « CAM » du projet s'inscrit dans un calendrier ambitieux, car elle fait face à une forte demande du marché ; les briques « P-CAM » et « Recyclage » ont vu leur calendrier légèrement se décaler pour s'adapter aux besoins des clients de Neomat. Les quantités visées ont été également légèrement ajustées pour les mêmes raisons, avec une augmentation de la capacité de production de CAM et une diminution de la capacité pour PCAM. Enfin, les calendriers ont été articulés entre l'usine de PCAM et l'usine de recyclage pour que les matériaux issus du recyclage puissent être au maximum réinsérés dans la chaîne de valeur au niveau de l'usine de PCAM, valorisant la synergie interne au site.

Il présente ensuite les actualités du projet :

- Les nouveaux bureaux d'Orano et de XTC New Energy à Dunkerque, bien implantés sur le territoire depuis près d'un an, et la présence d'équipes à demeure à Dunkerque.
- Le lancement de la marque Neomat qui est le nouveau nom du projet. **Nathalie BONNEFOY** présente le sens de la marque (« Neo » pour *nouveau* et « mat » pour *matériaux*) et du logo (alliant les couleurs d'Orano, de XTC New Energy et le bleu dunkerquois).

Thomas BRION conclut en présentant le calendrier prévisionnel du processus d'autorisation CAM et l'organisation d'une enquête publique durant l'été 2025, probablement du 7 juillet au 7 août 2025.

TEMPS D'ECHANGE

Patrick GHEERARDYN, représentant du MEDEF Côte d'Opale, demande s'il est possible de convertir les tonnages de CAM et PCAM en nombre de véhicules par an.

Thomas BRION indique que cela dépend des puissances des batteries. Pour un ordre de grandeur, 100 000 tonnes de CAM permettent de produire environ 113 GWH de batteries, soit 1M de véhicules par an. Sur les capacités du recyclage, la réglementation européenne imposera jusqu'à 15 % de matières recyclées dans les batteries à l'horizon 2035 ; les 30 000 tonnes de capacité de l'usine de recyclage permettront de couvrir cette demande.

ATELIERS THEMATIQUES

Après cette présentation initiale, les participants sont invités à rejoindre l'une des 3 tables thématiques pour approfondir plusieurs sujets :

Lors de la soirée, les participants ont pu visiter les 3 tables, interroger ainsi les représentants des maîtres d'ouvrage et interagir avec eux.

Table 1 <u>Les enjeux environnementaux du projet (faune-flore, rejets et consommations)</u> <u>Vos interlocuteurs : Thomas Brion et Céline Bottineau, Orano</u>	Table 2 <u>Le raccordement électrique par RTE : tracé, mise en œuvre et enjeux environnementaux</u> <u>Votre interlocutrice : Anaïs Thevenet, RTE</u>
Table 3 <u>L'application des normes ESG (Environnement, Social, Gouvernance) pour l'approvisionnement en matières premières du projet</u> <u>Votre interlocutrice : Valentine Le Grand de Mercey, Orano</u>	

Table 1 : Les enjeux environnementaux du projet (faune-flore, rejets et consommations)

À cette table, les maîtres d'ouvrage ont présenté les principaux enjeux environnementaux du projet.

Éléments présentés par les maîtres d'ouvrage

Céline BOTINEAU présente les enjeux environnementaux du projet.

Les fiches présentées en séance sont disponibles en ligne.

Sur les enjeux faune-flore, elle présente les espèces animales et végétales identifiées sur le site. En raison de la présence de zones humides, flaques et haies sur le site, de nombreux reptiles, batraciens et oiseaux ont été identifiés sur site lors des inventaires. Parmi les espèces protégées identifiées sur site, il y a notamment le crapaud calamite. Des espèces patrimoniales végétales ont également été identifiées. Ces inventaires donnent lieu à une démarche environnementale appliquant la méthode « Eviter – Réduire – Compenser », dont les mesures sont présentées en séance.

Elle présente ensuite les enjeux liés aux consommations et gestion de l'eau industrielle sur le site. L'optimisation des procédés de l'usine de CAM a permis de réduire la consommation d'eau

industrielle et les rejets par rapport aux estimations réalisées au stade de la concertation préalable.

Enfin, elle présente les enjeux liés aux émissions, aux déchets industriels et à la sécurité industrielle du site.

Échanges avec les participants

Certaines questions ont été posées lors de plusieurs temps d'échanges.

Question 1 : Où se situe le site QPO ? Avez-vous un bord à quai ? Avez-vous des risques liés à la forte poussière sur ce site ?

Réponse : Le site QPO se situe au nord d'Aluminium Dunkerque, à cheval sur les communes de Gravelines et Loon-Plage. 50 hectares sont dédiés au projet Orano-XTC New Energy, n'incluant pas le bord à quai qui reste exploité par QPO SAS. Une dalle est actuellement présente au Nord de la parcelle. La parcelle occupée par l'usine CAM et la plateforme commune sera dans un premier temps, remblayée et terrassée. La dalle au nord sera utilisée pour installer la base vie du chantier. Les poussières de QPO sont un point de vigilance pour le projet : l'intérieur des bâtiments sera pressurisé pour éviter les poussières de fer ne pénétrant dans les locaux.

Question 2 : Quelles sont les mesures environnementales nécessaires pour le projet ?

Réponse : Nous sommes soumis à une dérogation "espèces protégées" pour plusieurs espèces (faune et flore), dont nous devons prévoir le déplacement une fois que l'autorisation environnementale aura été délivrée. Le phasage des travaux permet de mettre en place des barrières (7 km de long au total) pour orienter les batraciens vers les zones non-concernées par les travaux. À l'automne, des piégeages pourront menés pour déplacer les populations restantes. Le travail a été fait en collaboration avec le projet voisin AMeLi. De plus, le Conseil scientifique régional pour le patrimoine naturel (CSRPN) nous a suggéré de phaser les opérations et de déplacer les populations de batraciens au fur et à mesure.

Question 3 : Avez-vous trouvé le terrain de compensation ? Comment allez-vous assurer le suivi de la compensation ?

Réponse : Oui, le GPMD nous a proposé des terrains dans la continuité des autres terrains de compensation : 21 ha de compensation situés à proximité du site, sur les communes de Loon-Plage et de Craywick le long de l'A16. Le suivi sera ensuite assuré par le maître d'ouvrage, via un accompagnement écologique, sur 30 ans.

Question 4 : Combien de crapauds calamite ont été identifiés ? Quelle est la différence entre une espèce remarquable et une espèce protégée ? Êtes-vous suivis par un écologue ? Quels sont les risques concrets pour les espèces protégées ?

Réponse : Nous avons identifié près de 3 000 Crapauds Calamites sur le site. La prise en compte des cycles biologiques de cette espèce est essentielle. Au regard du planning du projet, on ne peut la déplacer qu'en octobre (avant la période d'hibernation), ce qui contraint notre calendrier de travaux. La différence entre « protégée » et « remarquable » dépend du niveau de protection. Enfin, le projet est suivi par le bureau d'études Biotope pour les sujets écologiques. Le risque pour les espèces est un écrasement pendant les travaux, d'où leur déplacement avant le début des travaux.

Question 5 : Que trouve-t-on comme faune plus « classique » sur le site ?

Réponse : Il y a beaucoup d'oiseaux sur le site, ce qui rend le calendrier de travaux opportuns. On identifie étonnamment assez peu de mammifères.

Question 6 : Y aura-t-il des espaces pour les batraciens ?

Réponse : Oui, les bassins d'eau de pluie au centre du site vont être aménagés de sorte à former un espace ou un habitat propice à leur développement, avec notamment la mise en place d'une végétation appropriée.

Question 7 : Y aura-t-il une variation de la consommation d'eau selon les périodes de l'année (par exemple, un plus grand besoin de refroidissement en été) ? **Question 8 :** Quelle sera la température des rejets ? **Question 9 :** Est-ce que la réduction de la consommation est liée à un changement de procédé ou à des optimisations ?

Réponse : Les fours CAM fonctionneront à environ 800°C, la température ambiante aura donc peu d'effet sur les besoins en refroidissement du site. Une partie de l'eau de refroidissement sera évaporée. Le lavage se fera à température ambiante, après refroidissement ; les rejets seront donc à température ambiante. La réduction de la consommation d'eau s'appuie sur des optimisations des procédés.

Question 10 : Vous avez présenté plusieurs chimies de batteries. Est-ce que le recyclage sera compatible avec toutes ces technologies ? Et les batteries en céramique de ProLogium ?

Réponse : Le recyclage pourra couvrir toutes les cathodes à base de Nickel-Manganèse-Cobalt (NMC), du moins toutes les chimies connues à ce jour. Cela fonctionne aussi pour les batteries solides en céramique, car ProLogium utilise aussi une cathode NMC. L'objectif du site est de couvrir les besoins locaux en NMC pour CAM et Recyclage. Pour d'autres chimies de batteries, telles que les Lithium-Fer-Phosphate (LFP), il n'existe aujourd'hui aucune filière de recyclage.

Question 11 : Sur la qualité de l'air, quelles sont les paramètres mesurés ? Qui a réalisé les prélèvements ?

Réponse : dans le cadre de l'état initial, nous avons recherché tous les paramètres ou polluants chimiques que nous sommes susceptibles de générer lors du fonctionnement des usines, notamment les métaux Nickel, Manganèse, Cobalt... Des prélèvements ont été faits dans les différents milieux : sols, air, pour caractériser l'état initial. Ces prélèvements ont été effectués par des bureaux d'étude et laboratoires : Antea pour l'eau, Fondasol pour les sols, etc. Tous ces éléments seront présentés dans l'étude d'impact rendue publique lors de l'enquête publique à l'été 2025.

Question 12 : Quid de la prise en compte des effets cumulés avec les autres industriels ?

Réponse : Les effets cumulés sont pris en compte et détaillés dans l'étude d'impact environnementale.

Question 13 : Quel sera l'impact visuel des tours de refroidissement ? Quel est l'impact sonore du site ?

Réponse : L'impact sera très limité, les tours sont bien plus petites que celles d'une centrale nucléaire par exemple. Le seul impact sonore du site est lié aux tours de refroidissement. L'impact devrait être très limité, et un plan de surveillance sera mis en place.

Question 14 : En matière de risques industriels, quel impact pour les autres sites ? C'est une préoccupation locale : est-ce que vous avez des effets qui dépassent les limites du site ?

Réponse : Une étude de dangers (EDD) a été rédigée dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale. Les installations ne sont pas susceptibles d'être à

l'origine d'un effet domino en dehors des limites de site. Le travail sur le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) n'a pas encore commencé . Nous travaillons en lien direct sur ces sujets avec EDF et AMeLi.

Remarque 15 : Dans le cadre de la ZIBaC (Zone industrielle bas carbone), Écosystème D cherche à amalgamer les données sur les rejets atmosphériques des industriels, selon plusieurs scénarios.

Table 2 : Le raccordement électrique par RTE : tracé, travaux et enjeux environnementaux

À cette table, les participants pouvaient interroger la représentante de RTE, Réseau de Transport d'Électricité, sur la consistance du raccordement électrique et ses effets prévisionnels sur l'environnement.

Éléments présentés par RTE

Anaïs THEVENET introduit la table thématique en présentant le projet de raccordement électrique du futur site industriel Neomat et la prise en compte des enjeux du territoire d'implantation : Neomat aura besoin d'un raccordement de 210 MW, équivalent à la consommation électrique de 210 000 habitants, à partir de 2027-2028. Dans sa mission de service public, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité, RTE, a été sollicité et a étudié la faisabilité du projet.

Le raccordement consiste en la création de deux liaisons électriques souterraines de 225 000 volts sur 5,5 km entre le futur poste électrique de Flandre Maritime, en cours de construction sur la commune de Saint-Georges-sur-l'Aa et le futur poste électrique du futur site industriel. En parallèle du lancement des études techniques, le projet a été soumis à la concertation dite « Fontaine » au titre de la circulaire du même nom du code de l'énergie. Cette concertation a associé les parties prenantes du territoire (services de l'Etat, associations environnementales, chambres consulaires, élus locaux, etc.). À noter, la procédure Fontaine a été remplacée par la circulaire Ferracci depuis avril 2025. Le projet a également été soumis à la concertation préalable du public au titre du code de l'environnement, ce qui nous amène à la réunion du jour.

Le raccordement fait l'objet d'une demande de déclaration d'utilité publique (DUP) dans les processus d'autorisations qui pourrait permettre la mise en place de servitudes d'utilité publique si nécessaire.

Elle indique également que le raccordement a fait l'objet d'études environnementales sur les 4 saisons afin de s'assurer d'éviter les zones d'habitats sensibles et les espèces à enjeux. Elle présente ensuite les mesures environnementales ER (« éviter, réduire ») mises en place pour le raccordement.

Echanges avec les participants

Question 1 : Quelle sera la durée des travaux pour le raccordement électrique ?

Réponse : Les travaux démarrent en janvier 2026 pour une mise à disposition du raccordement en janvier 2027. La mise en place des lignes électriques dans la terre est d'environ 150 mètres par semaine à l'avancement. Dans l'attente du raccordement de RTE, il y aura un approvisionnement provisoire en électricité par un raccordement de 52 MW via Enedis depuis le poste de Grand Port, situé sur la commune de Bourbourg.

Question 2 : À quelle profondeur les lignes seront-elles enterrées ? Quels sont les impacts de ces mises en souterrain ?

Réponse : Les lignes seront enfouies entre 1 m et 1m40 de profondeur. Un grillage avertisseur sera positionné à 60 cm – 80 cm (pour éviter que certains engins ne puissent détériorer les lignes).

Lorsqu'il y a des tranchées dans des parcelles agricoles, les terres excavées sont triées par horizon pour que l'exploitant agricole retrouve le potentiel agronomique des terres. Un protocole agricole est signé entre RTE, ENEDIS, la FNSEA et les chambres d'agriculture depuis les années 1970, et les barèmes d'indemnisations sont mis à jour tous les ans.

À noter que le tracé retenu pour le raccordement de NEOMAT ne concerne aucune exploitation agricole.

Question 3 : Combien y a-t-il de câbles par ligne ?

Réponse : En France, le courant est triphasé donc chaque ligne comprend 3 câbles électriques.

Question 4 : Quelle est la durée de vie de la ligne ?

Réponse : La durée de vie annoncée équivaut à la durée de vie du site industriel, mais les câbles souterrains peuvent, en réalité, fonctionner bien plus longtemps. Ils ne nécessitent pas de maintenance particulière comme c'est le cas pour les lignes aériennes. Des points d'accès appelés « puits de regard » sont placés tout au long de la ligne pour vérifier l'état lignes électriques.

Il ne faut pas entreposer de charge au-dessus des lignes électriques souterraines.

Question 5 : Quelles sont les matières premières utilisées pour la fabrication des câbles ? Y a-t-il un enjeu d'approvisionnement en matières premières ?

Réponse : Les gaines sont en PEHD ou en PVC, selon les caractéristiques du terrain traversé, et les câbles sont en cuivre ou en aluminium selon la puissance transportée. Les enjeux liés aux matières premières sont regardés de près chez RTE avec l'étude d'une filière d'approvisionnement à l'échelle nationale.

Question 6 : Sur quel territoire RTE distribue-t-il de l'électricité ?

Réponse : RTE est chargé du transport d'électricité sur tout le territoire national et au-delà, en collaboration avec ses homologues européens, à travers les mécanismes d'interconnexions aux frontières. La distribution, hors grands industriels, est assurée par Enedis.

Question 7 : Quels sont les risques pour les lignes électriques ? Existe-t-il un risque inondations ?

Réponse : RTE prend en compte les effets du changement climatique dans la conception de ses ouvrages. Les lignes enterrées sont protégées et ne sont pas vulnérables aux inondations. Le principal risque est d'origine humaine : les câbles peuvent être accidentellement endommagés par des engins agricoles ou de chantier. Pour prévenir les risques, des balises sont installées à l'aplomb du câble pour les signaler.

Les enjeux environnementaux et sociétaux de l'approvisionnement en métaux

À cette table, les participants pouvaient interroger les maîtres d'ouvrage sur les enjeux de l'approvisionnement en métaux au niveau ESG (Environnement, Social et Gouvernance), en particulier en lien avec les systèmes de normes, dont la norme IRMA, présentés lors de réunions de concertation précédentes.

Éléments présentés par les maîtres d'ouvrage

Valentine LE GRAND DE MERCEY présente les risques ESG dans la chaîne d'approvisionnement en matière premières. Elle rappelle que les risques sont répartis sur l'ensemble de la chaîne de valeur. L'amont, ou *upstream*, rassemble les mines et le raffinage ; le midstream, où se situent les projets Neomat ; et l'aval, ou *downstream*, rassemblant les constructeurs de batteries et de véhicules. Les constructeurs sont responsables de la gestion des risques ESG sur l'ensemble de la chaîne et répercutent donc cette responsabilité contractuellement auprès des fabricants de produits intermédiaires.

L'évaluation des risques dans les mines consiste en la combinaison entre un type de risque, un pays et un métal spécifique. Le Nickel est principalement exploité en Indonésie, et le Cobalt principalement en République Démocratique du Congo, deux pays dans lesquels les lois environnementales et sociales ne sont pas les plus strictes.

Le rôle des entreprises comme Orano et XTC New Energy est d'identifier des fournisseurs responsables et susceptibles d'améliorer leurs pratiques, puis de travailler avec ces fournisseurs pour faire progresser l'ensemble du secteur minier sur les volets ESG. C'est le sens du Règlement européen sur les batteries, qui s'applique à l'industrie européenne de la batterie : l'objet n'est pas uniquement de boycotter les groupes miniers qui ne seraient pas à la hauteur des standards, mais de démontrer l'amélioration des conditions et la prise en compte des mesures.

Enfin, elle conclut en présentant le système des audits, pouvant être réalisés en interne ou à l'aide d'organismes indépendants, et des standards permettant d'assurer aux fournisseurs un label.

Échanges avec les participants

Question 1 : Est-ce que ces mesures sont obligatoires à mettre en place ?

Réponse : Oui, ces mesures sont imposées par le règlement européen sur les batteries. Par ailleurs, elles correspondent à des recommandations de l'OCDE. Cependant, l'objet n'est pas uniquement de faire des audits pour valider ou invalider des fournisseurs, mais de pointer les axes d'amélioration et les mesures mises en place.

Question 2 : Y a-t-il des compagnies « blacklistées » ? Avez-vous des éléments de retours d'expérience ?

Réponse : Non, ce n'est pas l'objet : ces ressources sont rares, donc boycotter une compagnie minière ne serait pas efficace, d'autres acheteurs "moins éthiques" et soumis à une moindre réglementation s'y fourniraient à notre place et les pratiques ne changeraient pas. L'objectif est plutôt de contribuer à une amélioration générale des pratiques du secteur minier.

Question 3 : Tout ceci a un coût. Quel sera l'impact sur la compétitivité des batteries sur un marché concurrentiel ?

Réponse : Au niveau européen, tous les constructeurs sont soumis aux mêmes obligations. Cependant, cela peut en effet être un inconvénient concurrentiel face aux batteries asiatiques.

Question 4 : Comment saurons-nous d'où viennent les matériaux des batteries ?

Réponse : L'Europe a mis en place un passeport batteries pour identifier l'origine des matières premières et des matériaux intermédiaires des batteries.

Question 5 : Quid du standard IRMA ? Quels sont ses avantages ? Quel est son coût ? Y a-t-il des mines labellisées en Europe ?

Réponse : IRMA est le standard minier le plus exigeant, et donc est très utilisé dans l'automobile. Par son exigence, on peut y faire grandement confiance, en revanche il y a très peu de mines qui sont aujourd'hui labellisées IRMA. Certains constructeurs veulent travailler uniquement des mines labellisées IRMA, mais l'offre en matériaux n'est pas suffisante pour satisfaire ces exigences, donc il y a des enjeux de négociations contractuelles d'autant que d'autres standards de référence existent (ICMM, RMI, CopperMark, etc.). La rareté des mines labellisées IRMA est liée au fait qu'il soit plutôt récent, mais aussi à l'exigence du standard, au temps nécessaire pour la labellisation et au coût, qu'on peut estimer à 400 000 dollars rien que pour la labellisation (ce chiffre est à prendre avec précaution, le coût réel dépendra d'une mine à l'autre et les opérateurs miniers ne sont pas toujours au fait du coût relatif d'un passage en audit et des mesures correctives qui en découlent, à réaliser). En Europe, il y a notamment le projet de lithium EMILI dans l'Allier qui devrait être labellisé IRMA à sa mise en service ; dans le cas d'une création de mine, il est plus facile de s'appuyer sur les standards les plus exigeants plutôt que d'y adapter les process et infrastructures après coup.

Question 6 : Avec combien de fournisseurs aurez-vous besoin de travailler ?

Réponse : Cela dépendra de la stratégie d'approvisionnement, qui n'est pas encore définie ; soit solliciter un nombre réduit de fournisseurs, pour limiter le nombre de fournisseurs à auditer, soit élargir le spectre des fournisseurs pour limiter le risque commercial.

Question 7 : Quel est le produit le plus sensible ?

Réponse : La question est difficile. On pourrait considérer que c'est le Cobalt en République Démocratique du Congo, qui a été très regardé médiatiquement sur des enjeux de droits des travailleurs et de travail des enfants. Cependant, l'exposition médiatique a permis de faire évoluer la situation, tandis que les enjeux environnementaux du Nickel en Indonésie sont un peu moins connus par l'opinion publique. Il en est de même pour l'exploitation de Lithium et les conflits d'utilisation de l'eau.

Question 8 : Quels sont les principaux groupes miniers présents dans le cobalt, le manganèse et le nickel ?

Réponse : Dans ces secteurs, on retrouve des grands groupes asiatiques, peu connus en Europe, et des grands miniers occidentaux. On peut citer : Glencore (minier et trader suisse), Ivanohé (canadien), Eramet (français), Harita (Indonésien) etc.

Question 9 : Le processus ESG que vous avez engagé sur la filière batterie est-il le même pour les mines d'Uranium ?

Réponse : Non, les normes ne sont pas les mêmes. Il y a beaucoup plus de mines de Nickel, Cobalt, Manganèse dans le monde et donc plus de risques. A titre de comparaison, il y a moins d'acteurs sur l'uranium et beaucoup plus de normes au regard de la dangerosité des matières, donc la gestion des risques est différente.

Question 10 : Y a-t-il des opportunités pour éviter ces métaux dans les batteries ?

Réponse : À ce jour, non. C'est tout l'enjeu du recyclage. Ces métaux sont définis comme critiques et l'Europe a pour but de réduire sa dépendance sur ces métaux.

Question 11 : Comment le secteur minier aborde l'enjeu de l'énergie et de la décarbonation ?

Réponse : De plus en plus de mines électrifient leurs procédés, même si l'usage du charbon reste encore une énergie dominante dans le monde. Cependant, en 2050, les industriels européens auront l'enjeu de la neutralité carbone. Il faudra donc recycler autant que possible, réduire les émissions du secteur minier puis passer par de la compensation carbone.

CONCLUSION

Thomas BRION conclut l'atelier en rappelant que la concertation continue s'achève et qu'une nouvelle phase d'enquête publique se déroulera au début de l'été, probablement entre le 7 juillet et le 7 août 2025.

Nathalie BONNEFOY rappelle qu'une visite de site sera organisée le mercredi 11 juin 2025 sur inscription, et invite les personnes intéressées à laisser leurs coordonnées en vue de l'organisation de cette visite.

Fin de la réunion.